À l’attention des membres de l’Office de participation publique de Longueuil,

Je vous écris aujourd’hui à titre de président du Club de tennis de table de Longueuil (CTTL) afin de vous partager mon opinion ainsi que quelques pistes de réflexion concernant la mise en place de la carte d'accès citoyen.

Tout d’abord, je tiens à souligner que je comprends parfaitement l’intention de la Ville. Longueuil a le devoir de soutenir prioritairement sa propre communauté et d’optimiser l'utilisation des fonds publics, sans avoir à pallier le manque d'infrastructures ou de services des municipalités voisines.

Cependant, le point central de ma réflexion réside dans l'application rigide et uniforme de cette mesure. Appliquer une tarification unique sans nuance, peu importe la nature de l’activité, le coût initial du service ou le profil socio-économique des participants, risque d'engendrer des effets contre-productifs.

Pour des activités dont les frais d'inscription s'élèvent à plusieurs centaines de dollars par session, l'achat d’une carte citoyen ne représente généralement pas un frein financier majeur pour les non-résidents.

En revanche, la situation est tout autre pour des disciplines comme la nôtre et pour de nombreux organismes communautaires et sportifs locaux qui ont des frais minime.

Voici une présentation de notre situation :

1. **Un service régional unique et accessible :** Jusqu’à tout récemment, notre club était le seul organisme structuré de tennis de table ouvert à tous (de 6 à 99 ans) pour l’ensemble de la région.
2. **Une mission d'inclusion sociale :** Notre mission vise à démocratiser le sport et à le rendre accessible au plus grand nombre. Nous offrons des volets adaptés pour des personnes à faible revenu, des personnes en situation de handicap (nous comptons un champion canadien para), des aînés à plus de 80 ans ainsi qu'un groupe dédié aux personnes atteintes de la maladie de Parkinson.
3. **Un impact disproportionné sur les usagers vulnérables :** Nos tarifs de session sont maintenus très bas (entre 40$ et 80$) pour permettre à ces personnes de rester actives et de briser l'isolement. Demander à une personne à faible revenu ou vivant avec une condition particulière de payer une carte citoyenne à 100 $ pour participer à une activité de 40 $ double, voire triple, sa facture. Cela pénalise directement des citoyens vulnérables et

nuit au travail des bénévoles qui se démènent pour garder ces activités abordables.

Je suis convaincu que d'autres organismes, œuvrant dans l'ombre et offrant des services essentiels à faible coût, font face exactement au même dilemme.

Propositions de solutions constructives :

Plutôt qu'un tarif fixe forfaitaire appliqué de manière indifférenciée, voici deux pistes d'aménagement qui atteindraient les objectifs de la Ville sans nuire à l'accessibilité :

- **Priorité d'inscription et tarification proportionnelle (%) :** La Ville pourrait centraliser ou encadrer les inscriptions en accordant une période de priorité exclusive aux résidents de Longueuil. Dans un deuxième temps, les inscriptions seraient ouvertes aux non-résidents moyennant une majoration en pourcentage du tarif de base (ex. : 10 %). Ainsi, une activité à 5 $ ne deviendrait pas 105 $, mais 5,50 $, tandis qu'une activité à 500 deviendrait 550.

En conclusion, la venue de ce règlement pourrait priver le club de 10 à 20% de ses membres. Et donc nous forcer à augmenter le tarif pour les utilisateurs de la ville de Longueuil. Nous avons même commencé à calculer la facture de nos membres (Total des cartes à payer) versus la subvention reçue en lien avec la reconnaissance. Ce serait dommage d'arrêter une belle collaboration car la facture se retrouve dans le négatif. Finalement, ce sont les citoyens de Longueuil qui vont payer la note.

Je vous remercie chaleureusement pour votre écoute, votre engagement envers la communauté et la prise en considération de ces réflexions.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Président

Club de tennis de table de Longueuil (CTTL)